

RAPPORT ANNUEL

Exercice des droits de vote
Sociétés non cotées

Date d'exercice :
31 décembre 2024

Decorative geometric shapes in light blue, light orange, and light green at the bottom right of the page.

Sommaire

I. Principe d'engagement actionnarial.....	3
Principes et organisation.....	3
Périmètre d'exercice des droits de vote.....	3
II. Exercice des droits de vote sur l'exercice.....	4
Fonds de capital risque.....	4
Fonds de co-investissement.....	4
Fonds Social Business.....	4
Fonds Infrastructure - Energies renouvelables.....	5
Fonds Infrastructure - Ville Durable.....	5
III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote	5
IV. Cas de non-respect des principes de la politique d'engagement actionnarial	5

Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R533-16 II du code monétaire et financier, Omnes rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2024 les droits de vote attachés aux instruments financiers non cotés et détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

Ce présent rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est consultable sur le site Internet d'Omnes ([Legal Mentions - Omnes Capital](#)).

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes pour les sociétés cotées composant le portefeuille des FIA n'est pas exposée dans le présent document, et fait l'objet d'un rapport distinct.

I. Principe d'engagement actionnarial

Principes et organisation

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement.

Omnes est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Son Président dispose de pouvoirs étendus afin de représenter et d'engager les entités d'investissement sous gestion. Il peut, en sa qualité de Président, déléguer ses pouvoirs.

Chaque activité de la société de gestion (Capital Risque, Infrastructures - Energies Renouvelables et Ville Durable, Co-investissement, Fonds de fonds et fonds « social business ») a été logée au sein de Business Units (ci-après « BU ») distinctes afin de respecter le principe de la barrière à l'information.

Une délégation de pouvoir permanente est confiée aux Responsables des BU Capital Risque et Infrastructures afin qu'ils puissent représenter les véhicules d'investissement qu'ils gèrent, exercer les droits de vote et formuler toutes propositions, donner ou refuser tous quitus ou approbations. Les Responsables des BU peuvent eux-mêmes subdéléguer ce pouvoir aux Responsables des dossiers (Directeurs d'investissements ou de participation, Chargés d'affaires...) au cas par cas.

Périmètre d'exercice des droits de vote

Omnes se réserve le droit de ne pas voter aux assemblées générales des sociétés dont les fonds sous gestion détiennent collectivement une part très minoritaire du capital et des droits de vote des participations.

Omnes exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux assemblées générales, par correspondance ou par procuration.

Pour rappel, Omnes exerce les droits de vote uniquement lorsque les titres détenus par les fonds gérés offrent des droits de vote. Ainsi, les investissements réalisés en obligations (convertibles en actions ou sèches) et autres titres ne donnant pas accès au capital ou donnant accès au capital de manière indirecte n'offrent pas de droits de vote.

Le présent rapport décrit communément la manière dont les droits de vote ont été exercés par la société de gestion dans les sociétés non cotées en portefeuille des fonds, l'orientation des votes exprimés en assemblées générales¹, les choix effectués sur les votes les plus importants et des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote.

¹ Cette information peut exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

II. Exercice des droits de vote sur l'exercice

Les activités d'investissement d'Omnes sont segmentées par Business Units. Chaque Business Unit est composée d'une équipe de gestion composée de Directeurs d'Investissement, Directeurs de Participations, de Chargés d'affaires et d'Analystes spécialisés dans leur segment.

Ainsi, nous présentons ici l'exercice des droits de vote par stratégies d'investissement. L'exercice des droits de vote par participation est présenté dans le rapport annuel de chaque fonds géré.

Fonds de capital risque

Sur l'exercice 2024, 59 participations composaient le portefeuille des fonds gérés. Sur ces 59 sociétés :

- 5 sont en liquidation judiciaires et ne réunissent donc plus d'assemblées générales,
- 1 est cotée²,
- 1 est entrée en portefeuille après la réunion des assemblées,
- 2 ont été cédées avant la réunion des assemblées,
- 2 n'offrent pas de droits de vote.

L'équipe de gestion d'Omnes a participé à 32 assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires organisées par les participations en portefeuille. Elle a exercé directement ses droits de vote à 20 assemblées et a donné pouvoir aux présidents à 12 assemblées.

269 résolutions ont été proposées et l'équipe de gestion a voté :

- Pour : 256 résolutions,
- Contre : 5 résolutions,
- Abstention : 1 résolution.

Les décisions les plus importantes proposées portaient sur :

- Augmentation de capital,
- Nomination de mandataire social.

Fonds de co-investissement

Ces fonds ont vocation à investir aux côtés d'autres investisseurs sur des positions très minoritaires dans des fonds de co-investissement (généralement moins de 5% du capital et sans droits de vote). Ainsi, les droits de vote sont rarement exercés.

Sur l'exercice 2024, 59 participations composaient le portefeuille des fonds gérés, dont 11 offraient des droits de vote. Les membres de l'équipe de gestion n'ont pas exercé les droits de vote des fonds pour 2 participations, justifié par :

- 1 société est en liquidation judiciaires et ne réunissent donc plus d'assemblées générales,
- 1 société est entrée en portefeuille après la réunion des assemblées.

Sur l'exercice 2024, l'équipe de gestion a voté favorablement aux 39 résolutions proposées (par via de participation pour 4 assemblées générales ou par voie de délégation pour 7 assemblées générales). Aucune ne portaient sur des décisions importantes ni sur des décisions ESG.

Fonds Social Business

Ce fonds a vocation à investir ses actifs dans des sociétés situées hors de l'Union Européenne dans des pays en voie de développement.

² Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote dans les sociétés cotées est disponible sur le site interne d'Omnes.

Sur l'exercice 2024, les droits de vote ont été exercés par le biais de pouvoir donné aux représentants de Danone Communities dans les organes sociaux.

Fonds Infrastructure - Energies renouvelables

Sur l'exercice 2024, 40 participations composaient le portefeuille des fonds gérés.

L'équipe de gestion d'Omnes a participé à 37 assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires organisées par les participations en portefeuille, assemblées auxquelles elle a exercé directement ses droits de vote. L'équipe de gestion a également participé à 25 organes de décisions dans lesquels elle détient des postes de mandataire social.

L'équipe de gestion a voté favorablement aux 430 résolutions proposées. 17 résolutions portaient sur les ESG.

Les décisions les plus importantes proposées portaient sur :

- Approbation d'opérations financières (augmentation de capital souscription à des obligations convertibles, conversion d'obligations convertibles, création de SPV pour soutenir les projets sous-jacents),
- Acquisitions et développement des sous-jacents (coûts de développement, signature de contrat ...),
- Distribution dividende aux actionnaires,
- Changement de nom,
- Transformation forme sociétale,
- Approbation de politiques ESG,
- Nomination de mandataire social.

Fonds Infrastructure - Ville Durable

Ces fonds ont vocation à investir dans des bâtiments et infrastructures sociales performants d'un point de vue environnemental et énergétique.

A la clôture de l'exercice 2024, les droits de vote ont été exercés sur 18 lignes. Les membres de l'équipe de gestion n'ont pas exercé les droits de vote des fonds pour 4 participations, justifié par :

- 1 société a été cédée sur l'exercice, aucune assemblée générale n'a été convoqué avant la date de cession ;
- 3 sociétés ont été constitué sur l'exercice. Leur 1^{er} exercice fiscal au 31 décembre 2024. L'assemblée générale approuvant les comptes a donc été convoquée post arrêté.

Sur l'exercice 2024, l'équipe de gestion a voté favorablement aux 102 résolutions proposées (par via de participation pour 11 assemblées générales ou par voie de délégation pour 7 assemblées générales). Aucune résolution proposée n'était relative aux ESG. Deux assemblées générales ont porté sur des décisions importantes :

- Liquidation de la société ;
- Augmentation de capital.

III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote

Omnes n'a pas recours à ces prestataires.

IV. Cas de non-respect des principes de la politique d'engagement actionnarial

Néant.